

FICHE DE CANDIDATURE – WALLONIE

RENSEIGNEMENTS CANDIDAT.E.S LOCATAIRE.S À COMPLÉTER APRÈS LA VISITE DU BIEN

CE FORMULAIRE NE CONSTITUE PAS UN CONTRAT ET N'ENGAGE EN RIEN LE LOCATAIRE, L'AGENCE ET LE PROPRIÉTAIRE DU BIEN.

ETAPE 1 – Suite à la visite du bien en date du

ADRESSE DU BIEN VISITÉ :

.....

LE/LA/LES CANDIDAT.E.S (SUIVANT LE CAS)

Renseignements	Candidat.e A	Candidat.e B
NOM		
PRENOM		
ADRESSE POSTALE		
TEL. FIXE OU GSM		
ADRESSE MAIL		

• **Composition du ménage :**

- Nombre d'adulte(s) :
- Nombre d'enfant(s) :
- Animaux de compagnie¹ :
(nombre et sorte)(hors animaux d'assistance)

• **Ressources financières**² (joindre les justificatifs, par exemple : fiche de salaire et/ou avis d'imposition et/ou preuves de revenus de remplacement et/ou attestation de solvabilité de la banque et/ou extraits de compte, etc.)

- **Candidat.e A** : **€uros**
- **Candidat.e B** : **€uros**

Si vos revenus sont plutôt limités par rapport au montant du loyer, vous pouvez renforcer votre candidature en demandant différentes références à votre bailleur actuel, en s'assurant de son accord préalable, ou en présentant un garant (caution solidaire).

• **⚠ En cas de précédente location :**

- Les preuves du paiement des trois derniers mois de loyer (à joindre)

Fait à _____, le _____

Signature du ou des candidat.e.s locataire.s

RGPD :

Un document est téléchargeable sur notre site internet dans l'onglet AGENCE ->
DOCUMENTATION : <https://www.bureauelis.com/Documentation>

ETAPE 2 – SI VOTRE CANDIDATURE EST RETENUE, LES INFORMATIONS SUIVANTES VOUS SERONT DEMANDEES EN VUE DE LA CONCLUSION DU CONTRAT

Date de naissance, Numéro de registre national, marié.e.s / cohabitant.e.s légaux/les

Certaines informations, telles que le lieu et la date de naissance sont requises par la législation anti-blanchiment³. Elles ne seront demandées qu'au(x)/à la candidat.e.s retenu.e.s pour conclure le bail. Les références du Registre national sont quant à elles imposées par le SPF Finances pour procéder à l'enregistrement du contrat de bail

Formulaire réalisé en collaboration avec



¹ Concernant les informations relatives à la détention d'animaux domestiques, le bailleur justifie d'un intérêt légitime visant à déterminer si une telle détention permet le maintien du bien en l'état et/ou n'est pas en mesure de créer des nuisances pour le voisinage. En aucun cas, le bailleur ne pourra utiliser ces informations pour exclure directement tout candidat locataire détenant un animal de compagnie, sans un examen circonstanciel.

² En ce compris les allocations familiales et rentes alimentaires.

³ Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces